

218C1029
FR0000120172-FS0553

8 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>CARREFOUR</p> <p>(Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 7 juin 2018, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} juin 2018, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir 49 469 916 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 6,39% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Merrill Lynch International	22 251 770	2,87	22 251 770	2,24
Bank of America, NA	25 073 574	3,24	25 073 574	2,52
Managed Account Advisors, LLC	2 073 618	0,27	2 073 618	0,21
Merrill Lynch, Pierce, Fenner and Smith Incorporated	70 954	0,01	70 954	0,01
Total Bank of America Corporation	49 469 916	6,39	49 469 917	4,98

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions CARREFOUR détenues à titre d'emprunts et d'options.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4^o du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 3 666 096 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 3 660 000 actions CARREFOUR résultant de la détention de contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 21 décembre 2018 et le 20 décembre 2019 et exerçables à des prix compris entre 18 € et 22 € par action CARREFOUR et (ii) 6 096 actions CARREFOUR résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment ; et

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4^o bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 4 944 904 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 3 108 104 actions au titre de contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 15 juin 2018 et le 15 février 2023, et (ii) 1 836 800 actions au titre de contrats « *cash-settled put options* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 15 juin 2018 et le 17 décembre 2021 et exerçables à des prix compris entre 14,70 € et 24 € par action CARREFOUR ; et

¹ Sur la base d'un capital composé de 774 677 811 actions représentant 993 444 496 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société Bank of America, NA a précisé détenir 25 048 570 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 509 142 actions au titre de contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 27 janvier 2020 et le 25 mars 2020, (ii) 779 419 actions² au titre de contrats « *cash-settled call options* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 4 mai 2020 et le 7 juillet 2021 et exerçables au prix de 36,72 € par action CARREFOUR, et (iii) 23 760 009 actions³ au titre de contrats « *cash-settled put options* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 4 mai 2020 et le 7 juillet 2021 et exerçables au prix de 21,32 € par action CARREFOUR.

² Sur la base d'un delta compris entre 0,012 et 0,040 (nombre d'actions maximum de 30 754 124).

³ Sur la base d'un delta compris entre 0,729 et 0,819 (nombre d'actions maximum de 30 754 124).